Dossier **170-45**

|  |
| --- |
| **AVIS D’APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)** |
| **PROCEDURE ADAPTEE**  (Articles R2123-11° + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique) |
| **Journal d’annonces légales (JAL)** |
| * + - **Les Affiches de Grenoble : collectivites@affiches.fr** |

# Acheteur

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Commune de SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS** |
| *Adresse :* | Hôtel de Ville – Place Alexandre Gagneux CS30104  38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS |
| *Téléphone :* | 04 76 65 40 35 |
| *E.mail :* | courrier.mairie@ville-sesg.fr |

L’acheteur intervient en tant que Pouvoir Adjudicateur

# Procédure de passation

Procédure adaptée (Articles R2123-11° + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)

# Objet du marché

AMENAGEMENT DE LA RUE DU BIEF ET REQUALIFICATION DU PARKING

# Calendrier d'exécution

Démarrage prévisionnel : TF Octobre 2024

# Allotissement

Néant (Voir règlement de la consultation)

# Fractionnement

Le marché comprend une tranche ferme, une tranche optionnelle et 3 PSE.

# Caractéristiques principales

Sécurisation et mises aux normes PMR des cheminements pietons ; Requalification rue du Bief et d’un parking ; Mise en valeur d’un canal ; Signalisation ; éclairage public.

# Variantes

Les variantes sont interdites.

# Obtention du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est délivré gratuitement par voie électronique en le téléchargeant sur le profil acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse <https://www.marches-securises.fr>

# Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Voir Réglement de la consultation.

# Date limite de réception des offres

Le vendredi 19 juillet 2024 à 12 heures dernier délai

# Modalités de dépôt des offres

Les offres dématérialisées sont déposées sur le profil acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.marches-securises.fr/>

Les modalités de dépôt sont précisées dans le règlement de consultation.

# Délai de validité des offres

120 jours (cent vingt jours)

# Critères de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

* + 1. Valeur technique de l'offre - coef : 60 %
    2. Prix - coef : 40 %

Les modalités de notation de chacun des critères sont fixées au règlement de consultation

# Modalités d'obtention des renseignements d'ordre administratif et/ou techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires les opérateurs peuvent déposer une demande sur le profil acheteur de la collectivité.

Une réponse leur sera transmise sous forme dématérialisée dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation.

# Date d’envoi de l’avis à la publication

20/06/2024